

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N° 20240424_P_066
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,
VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,
VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance
Objet : Signature d'une convention avec la « Fédération Française des motards en colère » dans le cadre des journées sécurité routière du CISPD, avec l'organisation d'ateliers sur le thème du comportement en « 2 roues motorisées »

N° 20240424_P_066

Le Président,

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**La FFMC43
Le Smart, 58 bis Avenue Charles Dupuy,
43700 Brives-Charensac**

Pour des ateliers sur le thème de la sécurité routière et du comportement en « 2 roues motorisées » avec des bénévoles de la FFMC43.

Dates : Les 8, 9, 11 et 12 avril 2024
Lieux : Aurec-sur-Loire et Saint-Didier-en-Velay
Participants : Elèves de 4^{ème} des collèges du territoire Loire Semène

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Montant : 400 € HT (TVA non applicable)

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, le 24 avril 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240424-20240424_P_066-AU
Reçu le 07/05/2024